

L'attrait international de la place économique suisse du point de vue fiscal

L'attrait fiscal d'une place économique dépend dans une large mesure de l'imposition des entreprises, des investisseurs et de la main-d'œuvre hautement qualifiée. Des études comparatives internationales ont montré que la Suisse était attrayante en ce qui concerne l'imposition des entreprises et de la main-d'œuvre qualifiée. Elle l'est, par contre, moins dans le domaine de l'imposition des investisseurs et dans le secteur des bas salaires. À long terme, la dynamique de la concurrence fiscale internationale va remettre en question la position globalement favorable de la Suisse.



Ces dernières années, l'agenda politique de nombreux États a accordé la priorité aux questions liées à l'attrait international que suscite leur place économique. C'est le cas en Suisse où la nouvelle loi fiscale du canton d'Obwald, qui instaure entre autres un barème dégressif pour les revenus supérieurs à 300 000 francs et les fortunes dépassant 5 millions, a suscité d'importants remous. En illustration: Sarnen.

Photo: Keystone

Encadré 1

Quote-part fiscale et quote-part d'impôt: des indicateurs limités

L'attrait fiscal d'une place économique est souvent mesuré par rapport au niveau et à l'évolution des quotes-parts fiscale et d'impôt. Toutefois, ces deux éléments ne constituent que des indicateurs budgétaires de faible portée en ce qui concerne l'attrait de la place économique. Ils montrent quelle partie du produit national est soustraite à la population sous forme d'impôts et de contributions obligatoires aux assurances sociales, alors qu'elle pourrait la consacrer à son utilisation privée. Ils ne donnent, cependant, que très peu d'indications, voire pas d'indication du tout, sur l'attrait fiscal concret d'un emplacement donné pour les diverses catégories de contribuables. Pour mesurer l'attrait d'une place économique, les indications concrètes relatives à la charge fiscale, notamment celle frappant les contribuables mobiles tels que les entreprises et la main-d'œuvre hautement qualifiée, sont bien plus parlantes.

La mobilité croissante des facteurs de production, que sont le capital, le travail et le savoir, accentue la concurrence entre les économies nationales. S'il veut que sa prospérité soit durable, un pays doit réussir à attirer des capitaux et du savoir-faire sous la forme de main-d'œuvre qualifiée. En raison de la mondialisation des entreprises, les politiques économiques nationales échappent de moins en moins à la concurrence.

C'est pourquoi, ces dernières années, l'agenda politique de nombreux États a ac-

cordé la priorité aux questions liées à l'attrait international que suscite leur place économique. Cette notion désigne la capacité d'une collectivité territoriale, en concurrence avec d'autres, à attirer des facteurs de production mobiles et à prévenir leur fuite. L'objectif est d'aménager les conditions-cadres de manière que la place économique puisse s'affirmer au sein de la division internationale du travail. Or, chaque pays ayant ses avantages spécifiques, la stratégie adéquate n'est pas la même pour tous.

La Suisse ne bénéficie pas d'un grand marché intérieur et elle est pauvre en richesses naturelles (peu de matières premières, aucun accès à la mer). De petite taille et ouverte sur l'extérieur, elle est tributaire de son climat fiscal favorable si elle veut compenser ses désavantages «naturels».



Christoph A. Schaltegger
Conseiller spécialisé du chef du Département fédéral des finances (DFP), chargé de cours à l'université de Saint-Gall



P' Bruno Jeitziner
Chef du groupe des économistes de l'Administration fédérale des contributions (AFC), professeur d'économie politique à l'université de Fribourg

Comment mesurer l'attrait?

La charge fiscale supportée par les entreprises se mesure à l'aide de différents indicateurs (voir encadré 1). L'attrait fiscal d'une place

Tableau 1

Taux d'imposition statutaires et effectifs des bénéfices, 2005, en %

État	Taux d'imposition statutaire corporatif de l'État central	Supplément	Taux d'imposition statutaires des bénéfices à l'échelon local et régional	Taux d'imposition effectifs des bénéfices
Suisse^a	8.50	–	11.17–26.00	16.44–25.65
Allemagne	25.00	5.50	16.67–19.68	38.65–40.86
Autriche	25.00	–	–	25.00
Belgique	33.00	3.00	–	33.99
Danemark	28.00	–	–	28.00
Espagne	35.00	–	7.50	39.88
États-Unis	35.00	–	9.50	41.18
Finlande	26.00	–	–	26.00
France	33.33	4.80	–	34.93
Grande-Bretagne	30.00	–	–	30.00
Hongrie	16.00	–	2.25	17.71
Irlande	12.50	–	–	12.50
Italie	33.00	–	4.25	37.25
Luxembourg	22.00	4.00	7.50	30.38
Norvège	28.00	–	–	28.00
Pays-Bas	31.50	–	–	31.50
Pologne	19.00	–	–	19.00
Rép. tchèque	26.00	–	–	26.00
Slovaquie	19.00	–	–	19.00
Slovénie	25.00	–	–	25.00
Suède	28.00	–	–	28.00

a Pour la Suisse, les 13 cantons ci-après sont pris en compte: BL, BS, BE, GE, LU, NW, SZ, SG, TI, VS, VD, ZG et ZH.

Source: BAK Basel Economics / ZEW, IBC Taxation Index 2005/ La Vie économique

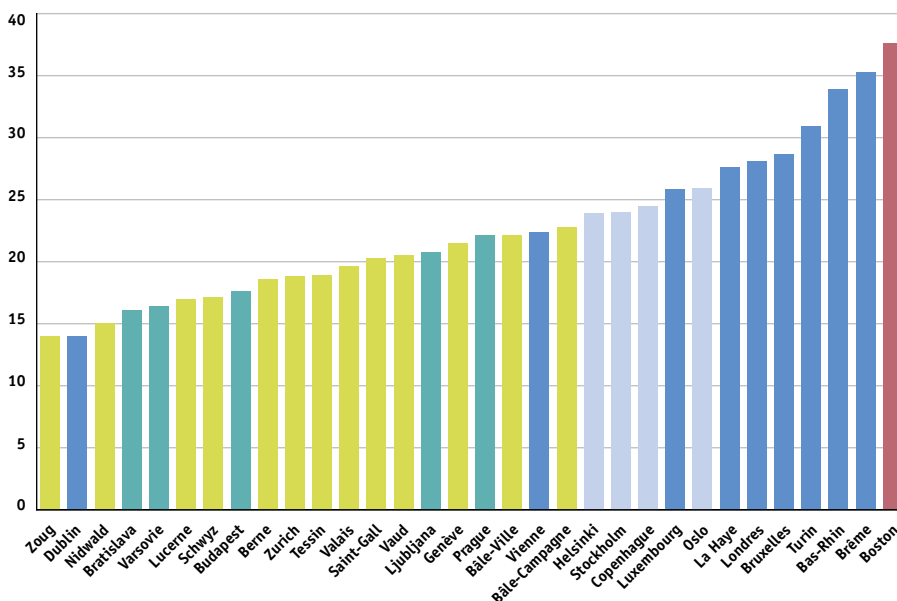
économique s'évalue en principe sur la base des taux d'imposition statutaires (c'est-à-dire légaux) des bénéfices. Ils peuvent, cependant, se révéler très différents de la charge fiscale effective. Il faut en chercher la raison dans le foisonnement de réglementations fiscales (comme les dispositions concernant l'amortissement et les prescriptions sur l'évaluation des actifs) influant sur la base de calcul et donc sur le paiement de l'impôt, indépendamment de l'aménagement des barèmes fiscaux. La particularité suisse de la déductibilité de l'impôt sur les bénéfices par rapport à sa propre base de calcul fait partie de ces réglementations. Les taux d'imposition statutaires ne jouent un rôle que dans le cadre du déplacement transfrontalier de bénéfices d'entreprise. Les taux d'imposition effectifs rendent plus judicieuses les comparaisons internationales. C'est ainsi qu'en matière de taux d'imposition statutaires et de taux effectifs de l'impôt sur les bénéfices, la Suisse se situe dans le peloton de tête comme le montre le *tableau 1*.

Les entreprises ne sont pas seulement soumises à l'impôt sur les bénéfices, mais également aux impôts sur le capital, aux impôts fonciers, etc. Pour le calcul de cette charge fiscale agrégée au niveau des entreprises, on applique des modèles théoriques en matière d'investissement. On détermine ainsi la charge fiscale grevant une entreprise-type dans un État donné. D'une part, on *calcule la charge fiscale moyenne effective* («*effective average tax rates*», *EATR*). Le taux fiscal moyen effectif mesure la charge fiscale frappant les investissements hautement rentables et indivisibles. Ce taux est important lorsque des entreprises multinationales choisissent un lieu d'implantation. Plusieurs cantons suisses sont attractifs en termes d'EATR (voir *graphique 1*).

D'autre part, le calcul inclut également la *charge fiscale marginale effective* («*effective marginal tax rates*», *EMTR*), c'est-à-dire le montant de l'imposition découlant d'un investissement supplémentaire dont le rendement couvre tout juste les frais de capital. Plus l'EMTR est faible pour les entreprises, plus les projets d'investissements potentiels sont rentables et plus leur volume réel est élevé. L'augmentation du volume des investissements accélère la croissance du stock de capital, ce qui permet à la production d'être plus intense en capital et se traduit par une augmentation de la croissance économique et des salaires. De plus, une entreprise dont la charge fiscale marginale effective est plus basse que celle de ses concurrents est économiquement avantagée. Comme le montre le *graphique 2*, la charge fiscale marginale est également attractive à l'échelle internationale dans plusieurs cantons.

Graphique 1

Charge fiscale moyenne effective (EATR) des entreprises, 2005, en %

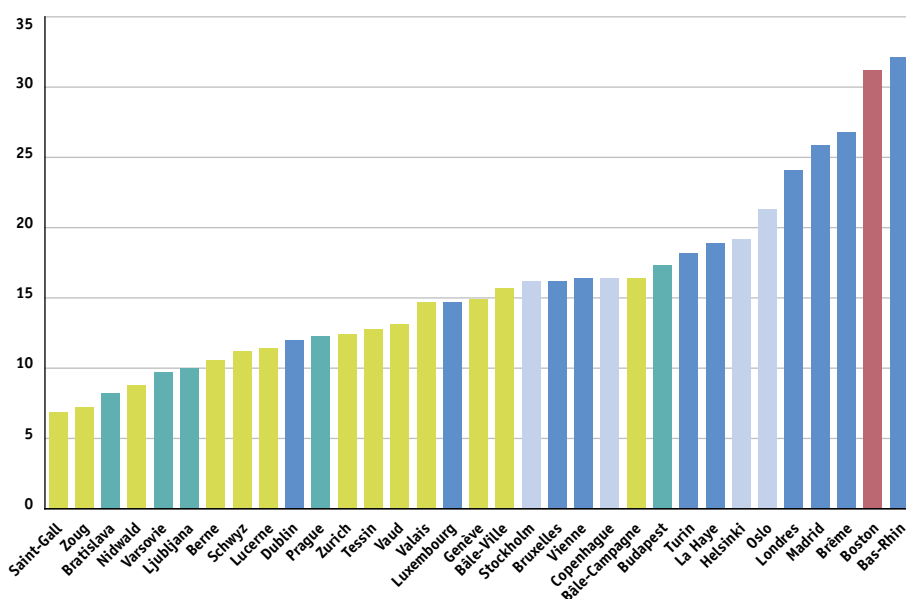


Remarque: quand les taux varient selon les régions, c'est la localité économique la plus importante qui est prise en considération (soit, en Suisse, le chef-lieu du canton). La couverture régionale comprend 13 cantons suisses.

Source: BAK Basel Economics / ZEW, IBC Taxation Index 2005/ La Vie économique

Graphique 2

Charge fiscale marginale effective (EMTR) des entreprises, en %, 2005



Source: BAK Basel Economics; ZEW, IBC Taxation Index 2005/La Vie économique

La charge fiscale agrégée au niveau des entreprises et des détenteurs de parts de la société

Les notions de charge fiscale exposées jusqu'ici se limitaient à l'entreprise. En général, les impôts directs dont elle doit s'acquitter ne sont pas les seuls à entrer en jeu: ceux prélevés sur le ménage de l'investisseur jouent aussi un rôle. Dans le calcul des taux fiscaux effectifs, il faut donc tenir compte de l'imposition du détenteur de parts en considérant l'impôt sur le revenu touchant les dividendes, les versements d'intérêts et les gains d'aliénation, ainsi que l'impôt prélevé sur la fortune personnelle.

La charge fiscale au niveau des détenteurs de parts de l'entreprise compte surtout pour les petites et moyennes entreprises (PME), mais pas pour les investisseurs étrangers ni pour les investisseurs institutionnels suisses. Le choix du site d'implantation n'étant pas un point prépondérant pour les PME, l'EMTR est bien plus importante que l'EATR. Généralement, l'EMTR globale dépend beaucoup de l'imposition à laquelle est soumis le détenteur des parts. En outre, la charge fiscale varie en général en fonction du mode de financement.

Le *tableau 2* indique les taux marginaux effectifs d'imposition en agréant les entreprises et les détenteurs de participations *non qualifiées*. Les résultats sont aussi bien présentés d'après les moyens et les modes de financement, tels que la thésaurisation des bénéfices (bénéfices retenus), le financement par émis-

sion d'actions (nouveau capital propre) et par emprunt. En raison de l'absence d'imposition des gains en capital, d'une part, et de la double imposition économique des bénéfices distribués, d'autre part, il existe une grande différence d'imposition, propre à la Suisse, entre bénéfices thésaurisés et émission de nouvelles actions. Compte tenu de la charge fiscale moyenne découlant de tous les instruments de financement, seuls les cantons de Nidwald, Schwyz et Zoug—dont la taxation est faible—se placent dans le groupe de tête, alors que les cantons dont les impôts sont plus élevés, occupent le bas du classement. En ce qui concerne l'imposition des *détenteurs de participations qualifiées* (qui ne figurent pas dans le tableau), le canton de Nidwald occupe, en raison de l'imposition partielle des dividendes, le troisième rang, derrière la Tchéquie et la Slovaquie.

L'attrait fiscal pour la main-d'œuvre

Par analogie avec l'EATR des entreprises, deux chercheurs, *Elschner et Schwager (2005)* ont développé un concept pour déterminer la charge fiscale effective de la main-d'œuvre hautement qualifiée. Les entreprises rivalisent pour trouver de la main-d'œuvre hautement qualifiée et très mobile. Pour rester concurrentielles, elles sont obligées de compenser les impôts sur le revenu et les taxes, auxquels cette dernière est soumise. Par conséquent, la comparaison des places économiques se base sur le revenu dont dispose la main-d'œuvre une fois les impôts déduits. Les calculs partent en outre du principe que le travail est rémunéré par différents biais: salaire en espèces, versements à des institutions de prévoyance, options sur titres et autres avantages.

Le *tableau 3* présente l'EATR d'une personne seule hautement qualifiée dans certaines régions. La comparaison implique trois niveaux de revenus, après déduction des impôts et des cotisations aux assurances sociales: 50 000 euros, 100 000 euros et 200 000 euros. Ils se décomposent en 75% de salaire versé en espèces, 20% de versements à des institutions de prévoyance et 5% d'avantages divers.

À Zoug, l'employeur doit déboursier 132 879 euros pour avoir un employé hautement qualifié qui bénéficiera d'un revenu de 100 000 euros, après déduction des impôts et taxes. Mais en Finlande, il doit déboursier 100 000 euros de plus pour garantir à son employé le même revenu après déduction des impôts et taxes, les coûts d'emploi se montant alors à 229 854 euros.

Alors que les cantons suisses sont les plus engageants lorsque le revenu disponible de leur main-d'œuvre hautement qualifiée est de 100 000 euros, certains d'entre eux reculent

Tableau 2

Charge fiscale marginale effective d'imposition (EMTR) pour les actionnaires ne détenant pas de participations qualifiées et imposés aux taux les plus élevés du barème, 2005

Agrégation des entreprises et détenteurs de parts de l'entreprise, en %

Rang	Pays		EMTR moyen	Bénéfices retenus	Nouveau capital propre	Financement par emprunt
1	Tchéquie	Prague	21.1	24.4	40.1	6.3
2	Slovaquie	Bratislava	25.7	31.5	17	17
3	Belgique		26.4	31.3	54.1	-2.7
4	Italie	Minimum	29.1	39.2	43.8	-6.9
5	Pologne	Varsovie	29.1	32.5	39.8	18.5
6	Italie	Maximum	29.7	39.7	44.1	-5.6
7	Suisse	NW	31.1	24.1	50.7	33.2
8	Autriche		31.6	28.1	52.2	28.1
9	Suisse	ZG	31.8	25.7	49.6	33.8
10	Suisse	SZ	34.3	30.3	53.1	32.5
11	Irlande	Dublin	35.9	33.8	60.9	26
12	Pays-Bas	Minimum	37.8	47.2	47.2	7.1
13	Pays-Bas	Maximum	38.2	47.5	47.5	8
14	Luxembourg		39.2	31.3	51.9	45
15	Suisse	SG	47.8	33.7	68.5	54.6
16	Suisse	Lucerne	48.3	39.3	65.8	52.3
17	Finlande	Helsinki	49.5	55.5	53.6	34.2
18	Slovénie	Ljubljana	50.7	26.7	64.3	65
19	Hongrie	Budapest	51.3	47	59.4	54.7
20	Allemagne	Minimum	52.2	43.3	62.6	59
21	Allemagne	Maximum	53.7	45.7	64.1	59.6
22	États-Unis	Boston	55.5	59	62.9	45
23	Suisse	VS	57.6	50.5	73.7	59.5
24	Norvège	Oslo	57.7	57.7	57.2	57.7
25	G-B	Londres	58.9	61.3	61.4	53.5
26	Suisse	ZH	60.9	51	76.7	65.2
27	Suisse	BE	62.2	50.4	77.9	67.8
28	Suisse	BS	63.8	57.7	78.6	64.9
29	Suisse	TI	65.3	54.3	79.8	70.3
30	Suisse	VD	65.7	56.5	80.1	69.4
31	Suisse	BL	68.3	61.3	82.1	70.1
32	Suède	Stockholm	72.2	73.7	77.3	67
33	Suisse	GE	77.2	70.1	87.3	79.9
34	Danemark	Copenhague	77.2	74.4	79.8	79.9
35	France	Minimum	78.4	81	83.5	69.2
36	France	Maximum	80.9	82.9	85	74
37	Espagne	Madrid	113.2	113.7	111.3	113.1

Source: BAK Basel Economics / ZEW, IBC Taxation Index 2005/La Vie économique

dans le classement lorsqu'il passe à 200 000 euros, tandis que les centres urbains disparaissent du groupe de tête.

Les EATR mentionnées ici ont été projetées sur la base d'un modèle de rémunération. Dans la réalité, cependant, d'autres possibilités s'offrent à chaque pays en matière d'optimisation fiscale et pour différentes formes de rémunération, ce qui peut provoquer un écart entre indice et charges fiscales.

Conséquences pour la Suisse

Le graphique 3 présente le classement de treize cantons et d'une série de pays d'après leur niveau d'imposition des entreprises et de la main-d'œuvre hautement qualifiée. Le classement a été effectué par rapport à la moyenne des cantons pris en considération. L'axe vertical mesure la charge fiscale des entreprises: plus un pays se situe en bas du graphique, plus l'imposition des entreprises y est faible et plus son attrait comme lieu d'implantation est important. L'axe horizontal mesure, lui, l'imposition de la main-d'œuvre hautement qualifiée pour un revenu disponible de 100 000 euros: plus un pays est situé à gauche, plus l'imposition de la main-d'œuvre hautement qualifiée y est faible et plus son attrait est important. Une situation en bas et à gauche du graphique indique donc que le lieu d'implantation est très attractif. Au contraire, une situation en haut à droite révèle un attrait globalement limité. Ce graphique met en exergue l'excellente position des cantons suisses, du point de vue des deux critères considérés. Cela découle sans doute essentiellement des particularités institutionnelles (autorités fiscales décentralisées et démocratie directe) qui sont à la base de la politique fiscale suisse.

La Slovaquie s'est frayé une place au milieu du peloton de tête des trois meilleurs cantons (ZG, NW et SZ). En outre, en ce qui concerne l'imposition des entreprises – un critère de première importance –, l'Irlande fait aussi bien que Zoug, tandis que de nouveaux États de l'UE (Pologne, Hongrie, Slovaquie et République tchèque) ainsi que l'Autriche ont rejoint le noyau dur des cantons suisses, les laissant parfois même derrière eux. Par contre, si l'on considère l'imposition fiscale agrégée des entreprises et des détenteurs de participations (qui n'est pas représentée ici), la comparaison est moins flatteuse pour la plupart des cantons. On précisera cependant que la charge fiscale des investisseurs est de moindre importance en ce qui concerne l'attrait de la place économique.

Ce classement souligne aussi les faiblesses du système fiscal suisse, qui, au vu du dynamisme de la concurrence, ne tarderont pas à remettre en cause ses avantages. Les réformes fiscales dans d'autres pays, comme la révolution de la taxe à taux unique en Europe de l'Est ou l'impôt dualiste sur le revenu dans les pays nordiques, intensifient la pression concurrentielle qui pèse notamment sur la Suisse. Ces prochaines années, ce sont notamment les nouveaux États membres de l'UE qui devraient voir l'attrait de leur place augmenter au fur et à mesure de leur intégration et de l'évolution de la sécurité de leur droit. C'est pourquoi il convient de relativiser l'impor-

Tableau 3

Charge fiscale moyenne effective (EATR) d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, personnes seules, 2005, en % des coûts d'emploi^a

Revenu disponible € 50 000		Revenu disponible € 100 000		Revenu disponible € 200 000	
Région	EATR %	Région	EATR %	Région	EATR %
1 Zoug	19.7	1 Zoug	24.7	1 Slovaquie	26.5
2 Schwyz	20.7	2 Schwyz	25.4	2 Zoug	28.3
3 Nidwald	23	3 Slovaquie	26.5	3 Schwyz	29.3
4 Zurich	24.1	4 Nidwald	27.2	4 Nidwald	31.1
5 Lucerne	26.8	5 Zurich	31.2	5 Texas	34.3
6 Valais	26.9	6 Texas	31.7	6 Lucerne	36.9
7 Tessin	27.4	7 Lucerne	31.7	7 Valais	38.6
8 Texas	27.7	8 Tessin	34.3	8 Zurich	39.3
9 Slovaquie	29	9 Valais	34.6	9 Pologne	39.4
10 Bâle-Ville	29.1	10 Bâle-Ville	34.7	10 Saint-Gall	40.2
11 Saint-Gall	29.6	11 Bâle-Campagne	35.7	11 Massachusetts	40.3
12 Berne	29.9	12 Berne	36	12 Tessin	40.5
13 Bâle-Campagne	30	13 Saint-Gall	36.1	13 Bâle-Ville	40.5
14 Genève	30.7	14 Massachusetts	36.8	14 Autriche	41.6
15 Vaud	31.3	15 Genève	36.9	15 Espagne	41.8
16 Pays-Bas	32.3	16 New York	38.1	16 Berne	42
17 Massachusetts	33.2	17 Autriche	38.5	17 Luxembourg	42.3
18 Autriche	33.8	18 Vaud	38.5	18 New York	42.3
19 New York	33.9	19 Pologne	39.2	19 Bâle-Campagne	42.3
20 Californie	34.1	20 Luxembourg	39.3	20 Allemagne	42.5
21 Luxembourg	34.2	21 Californie	39.5	21 Hongrie	43
22 Irlande	36	22 Espagne	39.7	22 Genève	43.3
23 Espagne	36.1	23 Royaume-Uni	40	23 République tchèque	43.5
24 Norvège	36.5	24 Irlande	41.6	24 Royaume-Uni	44
25 Royaume-Uni	37.2	25 Allemagne	41.8	25 Californie	44
26 Pologne	38.8	26 Hongrie	42.5	26 Irlande	44.2
27 Danemark	39.3	27 République tchèque	43	27 Vaud	45.4
28 Hongrie	41.1	28 Pays-Bas	43.8	28 Italie	46.9
29 Allemagne	41.5	29 France	44.3	29 Pays-Bas	48.2
30 France	42.7	30 Italie	44.6	30 France	51.3
31 République tchèque	42.9	31 Danemark	48	31 Danemark	51.4
32 Italie	44.8	32 Norvège	48.9	32 Norvège	53.3
33 Suède	46.8	33 Suède	51.9	33 Suède	54.8
34 Slovénie	47.2	34 Slovénie	52.3	34 Slovénie	54.9
35 Belgique	51.1	35 Belgique	55	35 Belgique	57.1
36 Finlande	51.4	36 Finlande	56.5	36 Finlande	58.9

Encadré 2

L'attrait de la place économique suisse dans le segment des bas salaires

Le graphique 4 illustre bien le problème que représente l'attrait de la Suisse pour les bas salaires. Le niveau de l'aide sociale (représenté, pour simplifier, par les directives de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (Csias), bien qu'il existe d'énormes différences dans la réalité) est plus élevé que les salaires moyens nets des pays concurrents. Il s'ensuit une pression migratoire considérable sur la Suisse dans le segment des bas salaires, tant qu'aucune adaptation des salaires n'est possible. Si des mesures étaient prises au niveau du marché de l'emploi pour limiter cette immigration, la pression sur le marché indigène s'accroîtrait par le biais de délocalisations des processus exigeant beaucoup de main-d'œuvre. Ainsi les restrictions au niveau du marché du travail et les systèmes de compensation des salaires induisent du chômage, voire un déplacement de la main-d'œuvre indigène vers les systèmes de sécurité sociale.

Une solution à ce problème peut résider dans un système de complément de salaire. Cela permettrait, d'une part, une certaine flexibilité des salaires et désamorcerait à la fois la poussée migratoire, les pressions qui pourraient naître de la délocalisation de processus gourmands en main-d'œuvre, et celles pesant sur le marché du travail et les systèmes de sécurité sociale. Les crédits d'impôt garantissent, d'autre part, une stabilisation du niveau de revenu des personnes ayant un emploi, en cas de baisse des salaires.

a La charge fiscale moyenne effective (EATR) est définie comme suit:

$$EATR = (\text{coûts d'emploi} - \text{revenu disponible}) / \text{coûts d'emploi}$$
 Les coûts d'emploi englobent le salaire brut, les cotisations aux assurances sociales versées par l'employeur, la totalité des impôts sur la masse salariale, les cotisations de prévoyance versées par l'employeur ainsi que les éléments du traitement non imposables. La TVA et d'autres impôts de consommation spécifiques ne sont pas pris en compte, bien qu'ils affaiblissent aussi le pouvoir d'achat de la main-d'œuvre et que, selon le concept, ils devraient donc être compensés par l'employeur.

Remarque: la charge fiscale des cantons suisses a été calculée pour les chefs-lieux.

Source: BAK Basel Economics / ZEW, IBC Taxation Index 2005/
La Vie économique

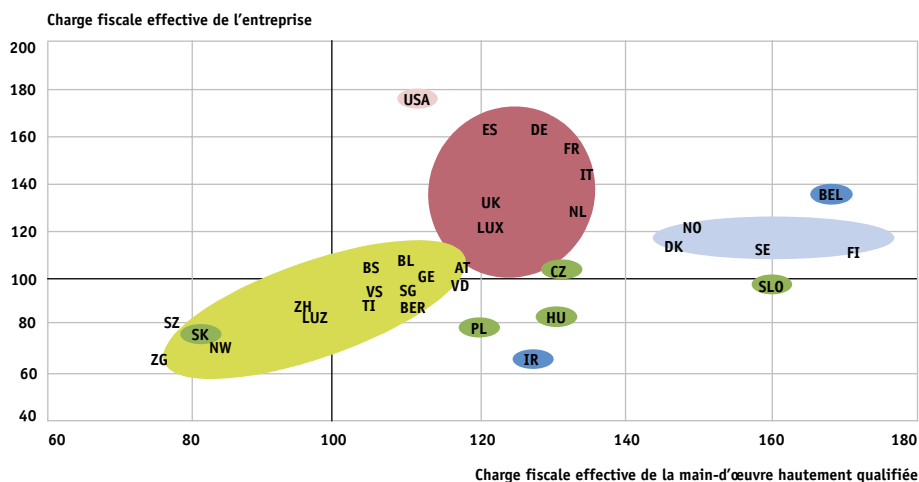
tance des comparaisons entre charges fiscales présentées ci-dessus. Une politique axée sur une stratégie d'avenir doit anticiper les changements et viser à créer et à garantir sur le long terme des avantages locaux.

D'une manière générale, la politique fiscale devrait se fixer pour priorité d'éliminer les désavantages dont pourrait particulièrement souffrir la Suisse face à la concurrence internationale. Il s'agit notamment de concentrer l'action sur les éléments fiscaux susceptibles d'être délocalisés et pour lesquels la question de l'emplacement revêt une importance. Sont

Graphique 3

Imposition des entreprises et de la main-d'œuvre hautement qualifiée en comparaison internationale, 2003

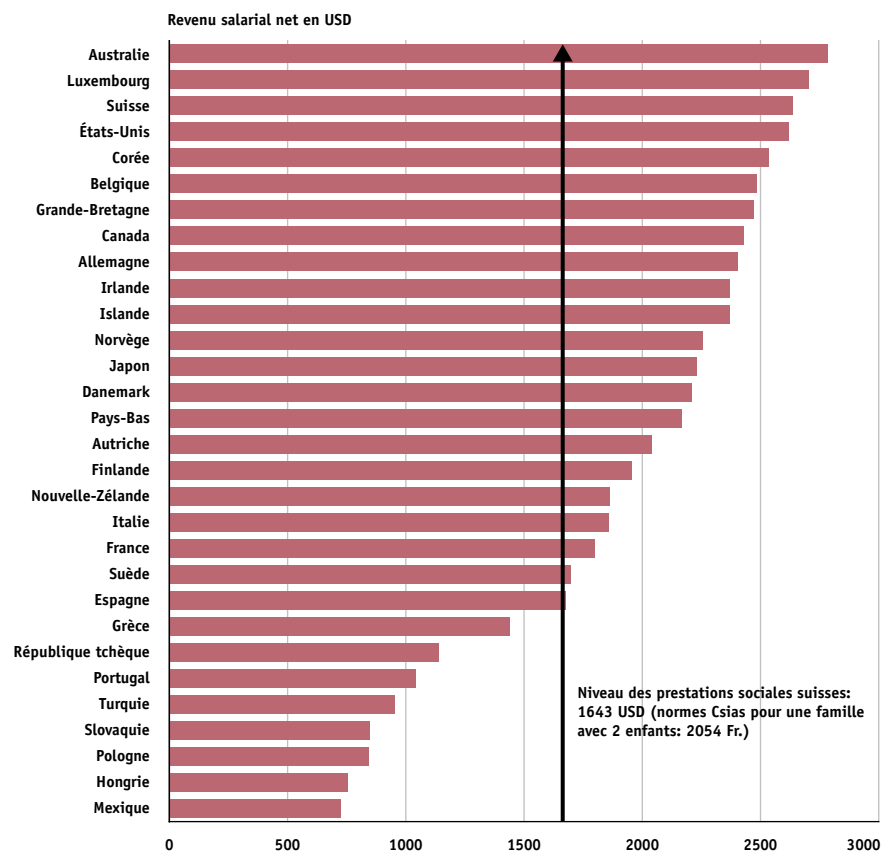
Charge fiscale effective, personnes seules, revenu de 100 000 euros
Moyenne des cantons pris en considération: 100



Source: BAK Basel Economics; ZEW, IBC Taxation Index 2005/La Vie économique

Graphique 4

Revenu salarial net pour les pays de l'OCDE, comparé au niveau des prestations sociales en Suisse, 2004



Source: OCDE (2004), Les impôts sur les salaires, 2003/2004; Normes pour le concept et le calcul de l'aide sociale de la Csias (2005)/La Vie économique

notamment prioritaires les mesures qui influencent la charge fiscale des entreprises et des investisseurs, soit les impôts sur le bénéfice prélevés par la Confédération, les cantons et les communes, les impôts cantonaux sur le capital et sur les bâtiments ainsi que le droit de timbre d'émission. Les impôts sur le capital qui ne dépendent pas du revenu (en particulier le droit de timbre d'émission) qui frappent les transactions, se révèlent donc non seulement inefficaces, mais aussi nuisibles à l'attrait de la place économique.

L'autonomie fiscale des cantons devrait se révéler un important avantage pour la Suisse, qui doit affronter une concurrence internationale sans cesse croissante. Dans ce domaine, les petites collectivités locales sont privilégiées par rapport aux grandes et l'autonomie fiscale des cantons renforce leur attrait. D'ailleurs, de nombreux cantons ont déjà introduit ou préparent des baisses fiscales. La réforme de la péréquation financière, qui vient s'ajouter à la répartition des bénéfices de la vente de l'or de la Banque nationale, joue vraisemblablement un rôle prépondérant dans ce domaine. La deuxième réforme de l'imposition des entreprises devrait, en outre, donner aux cantons une plus grande marge de manœuvre en matière d'impôt sur le capital.

Encadré 3

Bibliographie

- Département fédéral des finances, *L'attrait international de la place économique suisse du point de vue fiscal*, Rapport, 2006. Disponible sur Internet à l'adresse suivante: www.efd.admin.ch, rubriques «Documentation», «Faits et chiffres», «Rapports».
- Eichler M., Elschner C. et Overesch M., *IBC Taxation Index 2005: Effective Tax Burden of Companies and on Highly Qualified Manpower*, BAK Basel Economics Research Report, Bâle, 2005. Internet: www.bakbasel.com.
- Elschner Christina et Schwager Robert, «The Effective Tax Burden on Highly Qualified Employees. An International Comparison», *ZEW Economic Studies*, vol. 29, Heidelberg, 2005.
- Lammersen Lothar et Schwager Robert, «The Effective Tax Burden of Companies in European Regions. An International Comparison», *ZEW Economic Studies*, vol. 28, Heidelberg, 2005.
- Lammersen Lothar et Schwager Robert, «Die steuerliche Attraktivität der Schweiz als Unternehmensstandort im internationalen und interregionalen Vergleich», *Internationales Steuerrecht ISTR*, 13, cahier 21, 2004, p. 741 à 749.